



## RESIDENCE ARTISTIQUE DE CREATION

Appel à candidature

Lancé en direction d'un collectif d'artistes

### CADRE DE LA RESIDENCE

Le Conseil départemental des Vosges et la Souris Verte, SMAC (Scène de musiques actuelles) localisée sur la communauté d'agglomération d'Epinal, ont souhaité s'engager dans la mise en place d'une résidence d'artistes s'inscrivant dans le champ artistique des musiques actuelles, en partenariat avec les structures d'enseignement et de pratiques artistiques du territoire départemental, et appelée à être mise en œuvre de septembre 2020 à juin 2023. *La résidence est intégrée au schéma départemental des enseignements artistiques du Conseil départemental des Vosges et au projet artistique et culturel de la Souris Verte.*

Dans le cadre du présent appel à candidature, il est recherché un collectif d'artistes dans les disciplines musiques actuelles au sens large (jazz, rock, musiques du monde et traditionnelles, funk, rap, métal, reggae, électro, etc...) et associant tout ou partie des disciplines dansées, arts visuels et théâtrales.

Le collectif d'artistes participant à la résidence peut être déjà existant ou se constituer pour cette résidence.

### DEFINITION DE LA RESIDENCE

La résidence départementale est une résidence de création d'œuvre(s) qui se nourrit des partenariats étroits avec l'ensemble des structures culturelles du territoire (associations, écoles d'enseignements artistiques spécialisées...).

Elle contribue par la rencontre entre le collectif et les amateurs à favoriser l'appropriation du projet pour chacun des partenaires que ce soit de manière humaine, financière et pédagogique et à développer l'esprit de réseau des acteurs du schéma départemental des enseignements artistiques. Elle vise également à favoriser l'accès à la culture, en veillant à inclure des actions d'éducation artistique et culturelle.

Ce temps de résidence doit permettre au collectif d'effectuer ses recherches et de créer tout en assurant une présence active sur le département.

Le collectif restera libre d'intégrer ou non dans sa création le travail construit avec les publics.

Il devra au minimum prévoir :

- Master class : 1 proposition minimum chaque année autour du projet. Elle(s) sera(ont) à définir lors des réunions d'automne

- Workshop : 2 à 3 sur le temps de la résidence autour du développement des projets artistiques
- Des rencontres plateau à l'issue des représentations des créations réalisées chaque année

## ENJEUX ET OBJECTIFS

Les différents objectifs du projet de résidence de création sont :

- Permettre d'appréhender le processus de création pour les amateurs
- Contribuer au développement culturel et artistique en s'inscrivant dans une dynamique locale et participative
- Réduire les inégalités en matière d'accès à la culture
- Proposer une vision, une interaction au monde grâce au propos artistique.
- 

## DEROULEMENT ET CALENDRIER

<b>Octobre 2020 à fin juin 2021</b>	<b>Septembre à juin 2021-2022</b>	<b>Septembre à juin 2022-2023</b>	<b>Septembre 2023</b>
<b>Automne 2020</b> Début de résidence <b>Hiver 2020</b> Lancement de la résidence	<b>Automne 2021 :</b> Mise en œuvre du projet avec les ajustements nécessaires	<b>Automne 2021 :</b> Mise en œuvre du projet	Bilan de la résidences
<b>Été 2021</b> Représentation bilan de la première année sur le territoire 2021	<b>Été 2022</b> Représentation bilan de la première année sur le territoire 2022	<b>Été 2022</b> Représentation bilan et clôture de résidence sur le territoire 2022	
<b>Automne 2021 :</b> 1 <sup>ère</sup> évaluation intermédiaire <i>Réadaptation du projet</i> <i>Redéfinir les objectifs</i> <i>Présenter les créations</i>	<b>Automne 2022 :</b> 2 <sup>ème</sup> évaluation intermédiaire en septembre <i>Réadaptation du projet</i> <i>Redéfinir les objectifs</i> <i>Présenter les créations</i> <i>Réflexion sur la conception de la proposition de sortie de résidence</i>	<b>Automne 2023 :</b> 3 <sup>ème</sup> évaluation intermédiaire en septembre <i>Réadaptation du projet</i> <i>Redéfinir les objectifs</i> <i>Présenter les créations</i> <i>Réalisation de la proposition de sortie de résidence</i>	

Ce calendrier général permet de donner un aperçu de l'organisation du déroulement de la résidence. Il sera adapté en fonction des actions menées, du calendrier des artistes et des partenaires sur les territoires.

## PILOTAGE DE LA RESIDENCE DE CREATION

Dans le cadre de la résidence, La Souris Verte, son équipe et son équipement, est désignée pilote. Cette SMAC a pour mission :

- D'accompagner le collectif pour mener le projet sur l'ensemble du territoire vosgien,
- D'organiser la présence du collectif sur le territoire durant les trois années, en lien avec les acteurs des territoires concernés qui en assureront l'accueil,
- D'accueillir les artistes du collectif en résidence dans ses locaux,
- D'accompagner le collectif à élaborer des dossiers de financement (si besoin et si opportun)

Le Conseil départemental des Vosges, partenaire de la mise en place du projet à l'échelle du département :

- Participe à la construction générale du projet (soutien en ingénierie de projet)
- Fait le lien entre les artistes et les structures amateurs ou d'enseignements artistiques (équipe enseignante, apprenants, passionnés ...)

Un comité de suivi, composé du Conseil départemental, de La Souris Verte et des structures d'accueil et d'organisation des projets sur les territoires se réunira à minima 2 fois chaque année avec les artistes, pour permettre leur organisation.

Le comité de suivi procèdera à des évaluations et au besoin à des remaniements des objectifs.

## CONDITIONS FINANCIERES ET MOYENS MIS A DISPOSITION

La résidence est dotée d'un budget annuel de 15 000€ comprenant :

- La rémunération des artistes et des techniciens,
- Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas,
- Les éventuelles locations de matériels et fournitures nécessaires à la création

Le collectif d'artistes retenu doit être autonome dans ses déplacements et disposer, de préférence, d'un véhicule personnel.

## CADRE JURIDIQUE

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs du collectif d'artistes et de la Souris Verte sera signé avant le début de la résidence.

## CANDIDATURE

Peut faire acte de candidature tout artiste ou collectif d'artistes professionnel résidant en France et pouvant se rendre facilement et régulièrement sur le territoire vosgien.

Il doit :

- avoir à son actif une production artistique significative intégrant obligatoirement de la musique dans le champ des musiques actuelles,
- avoir une expérience artistique pluridisciplinaire,
- maîtriser l'écriture musicale et l'édition informatique de partition,
- maîtriser l'usage de la langue française,
- avoir suffisamment de disponibilité durant la période de résidence.

Les éléments à fournir sont :

- Un CV du ou des artistes
- Un avant-projet explicitant le projet de création artistique envisagé et les actions pouvant potentiellement être proposées à destination des amateurs et apprenants recevant un enseignement artistique
- Un dossier artistique (10 pages maximum) représentatif du travail général de l'artiste comprenant obligatoirement des liens vidéos et/ou sonores de qualité et l'ensemble des documents jugés utiles par les membres de l'équipe artistique.

Les dossiers sont à renvoyer avant le **28/09/2020** à La Souris Verte en format numérique de préférence à cette adresse mail : [emmanuel.paysant@epinal.fr](mailto:emmanuel.paysant@epinal.fr)

En cas d'envoi en format papier :

La Souris Verte

Monsieur le directeur Emmanuel PAYSANT

17 Rue des Etats-Unis, 88 000 EPINAL

## SELECTION

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité réunissant les représentants de la Souris Verte, des acteurs du schéma départemental des enseignements artistiques et du Conseil départemental des Vosges.

Les candidats pré-sélectionnés seront auditionnés le **15/10/2020** dans les locaux de la Souris Verte.

Le résultat de la sélection sera communiqué au plus tard le **02/11/2020**.

POUR PLUS D'INFORMATION

La Souris Verte,

Emmanuel PAYSANT, Directeur

17 Rue des Etats Unis 88 000 Epinal : 03 29 65 59 90 / [emmanuel.paysant@epinal.fr](mailto:emmanuel.paysant@epinal.fr)

Conseil départemental des Vosges, 8 rue de la Préfecture, 88 000 Epinal

Anaïs TARDIVON, chargés de mission enseignements et pratiques artistiques : 03.29.29.86.72,  
[atardivon@vosges.fr](mailto:atardivon@vosges.fr).